

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

15 FEVRIER 2011

Présents : MM DEMERSSEMAN/ DUPRE/ CHIVORET/ ROLAND/
MMES LECLERCQ/PEYRONIE/MM LACHEREZ/ PLICHON/ M. DUSAUSOY.
Excusés : M. MOERMAN (a donné pouvoir à M. DEMERSSEMAN)
GAUDRE (a donné pouvoir à M.DUPRE)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H40 et remercie les membres du conseil municipal de leur présence.

Compte rendu du 17 Janvier 2011

Le compte-rendu présenté ne soulève aucune observation.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu du 22 Janvier 2011

Monsieur Dusausooy fait remarquer que les convocations ont été distribuées le mercredi 19 janvier et que le délai des 3 jours n'a pas été respecté.

Monsieur Dupré rappelle que les convocations étaient prêtes le Mardi 18 Janvier et que leur distribution a été reportée car Monsieur Dusausooy était reçu le Mercredi matin. Monsieur Dusausooy en convient même si cela ne changera pas la décision prise, il souhaite néanmoins le faire remarquer.

L'approbation de ce compte-rendu sera revue lors du Conseil du 28 Mars.

Monsieur Dusausooy souhaite intervenir quant à la modification de représentation au sein de Lille Métropole Communauté Urbaine. Il regrette la forme et le fond. Sur la forme, il met l'accent sur la non concertation préalable et l'urgence de la décision. Sur le fond, il demande quel est l'intérêt pour Noyelles alors qu'il a toujours défendu la commune à L.M.CU. Il se pose la question, si le but final n'est pas sa démission du conseil comme l'on déjà fait quatre collègues ; ce qu'il n'envisage pas pour lui même

Monsieur Demersseman rappelle à Monsieur Dusausooy qu'il lui a demandé lors de la réunion de bureau du Mardi 11 Janvier de réfléchir à la possibilité de lui remettre son mandat et qu'il lui laissait quelques jours de réflexion. La question a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 15 Février, réunion à laquelle vous vous êtes excusé sans donner de réponse à la question posée en réunion de bureau. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il avait proposé une rencontre avec Monsieur Dusausooy et, que celui-ci a refusé. En ce qui concerne l'intérêt de Noyelles, il semble logique, comme le font la très grande majorité des autres maires et comme Monsieur Dusausooy l'a fait également, que se soit le maire qui représente la commune à LMCU. Monsieur Demersseman ajoute qu'en aucun cas il ne souhaite la démission de Monsieur Dusausooy, qu'il lui a, du reste, proposé une délégation. Proposition restée à ce jour sans réponse.

Concernant les démissions des quatre collègues, Monsieur le Maire précise qu'il regrette ces décisions.

Délégation Culture – Ecole – Communication

Subvention exceptionnelle à la Médiathèque

Monsieur Dupré rappelle à l'assemblée que la médiathèque accueille les élèves de l'école régulièrement pour l'heure du conte. Pour un meilleur environnement, l'association souhaite acquérir des poufs supplémentaires et des porte-manteaux. Les poufs ayant été achetés directement par l'association. Marc Dupré propose de rembourser par voie de subvention exceptionnelle, cette acquisition pour un montant de 388,30€TTC. Les porte-manteaux seraient commandés directement par la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Délégation Urbanisme – Travaux

Informations travaux terrain de jeux

La première réunion aura lieu le 28 Février 2011 en présence du cabinet Nervure (bureau d'études) et de la SNBM, entreprise adjudicataire.

Information travaux de l'école

Monsieur CHIVORET informe que suite à la dernière réunion, il est prévu pour la première tranche de réaliser tous les travaux extérieurs : clôture, portail, préau (voir pour un en primaire et un en maternel)

Accès piétons Rue du Fort de Noyelles

Jean Paul Chivoret informe que la Caisse d'Epargne envisage de louer le bâtiment Schneider et demande le tracé d'un accès piétons par la Rue du Fort de Noyelles.

Après une visite sur place, Monsieur Chivoret confirme la faisabilité, néanmoins, une condition serait imposée, soit le déplacement de la clôture et du portail ainsi que d'interdire l'accès aux voitures.

Charte d'entretien des espaces verts

Monsieur Chivoret informe qu'il a reçu, avec Madame Peyronie, Madame Mélanie Lotte de LMCU, le 3 Février dernier dans le cadre de l'opération « Reconquête des eaux en milieu naturel ». Cette charte même si elle impose des obligations et des modifications dans notre manière de travailler, nous permet d'obtenir des subventions de l'ordre de 80% (50% de l'Agence de l'eau et 30% du Conseil Général) pour l'acquisition de matériel alternatif (permettant de réduire l'utilisation de produits phyto. Les objectifs sont à réalisés sur les 3 ans à compter de la signature de la Charte.

Yveline Peyronie rappelle que cela fait partie des recommandations de l'Agenda 21 (en cours d'élaboration) et que la ville d'Emmerin a déjà signé cette charte.

Elle rappelle que la diminution des produits phyto sera une obligation d'ici 2014 et pourrait nous être imposée sans subvention. Un diagnostic sur l'utilisation des produits phyto et notre plan de désherbage doit être réalisé au préalable. Il est proposé de se joindre à la ville d'Emmerin afin de réduire les coûts.

Délégation Social et Aînés

Françoise Leclercq propose à l'assemblée de fixer le tarif et l'organisation des sorties cinéma destinées aux séniors ceci à des fins de simplification administratives.

Il est proposé :

- que la commune prenne en charge 50% du prix du billet d'entrée, la totalité des frais de transport
- de fixer 4 sorties par an

Adopté à l'unanimité.

Délégation Jeunesse et Sports

Stéphane Roland informe l'assemblée que la période d'inscription de l'ALSH de cet été a été avancée et fixée du 15 Mars au 15 Avril 2011.

Il propose donc de fixer les tarifs pour les centres de Juillet 2011 à Pâques 2012. Une augmentation de 3% est retenue. Les tarifs ALSH, à compter de juillet 2011 sont les suivants :

		TARIFS 2011 Semaine	TARIFS 2011 semaine du 14 juillet
<u>Tarifs Noyellois et enfants extérieurs scolarisés à Noyelles jusqu'au 02 Juillet 2011</u>			
Q.F. de 0 à 485 €	A	19,55 €	15,64 €
Q.F. de 486 à 698 €	B	25,25 €	20,20 €
Q.F. de 699 € à 761 €	C	35,00 €	28,00 €
Q.F. de 762 à 990 €	D	42,75 €	34,20 €
Q.F. de 991 € et +	E	44,80 €	35,84 €
<u>Tarifs extérieurs</u>			
Q.F. de 0 à 485 €	A	75,35 €	60,28 €
Q.F. de 486 à 698 €	B	82,25 €	65,80 €
Q.F. de 699 à 761 €	C	89,80 €	71,84 €
Q.F. de 762 à 990 €	D	97,35 €	77,88 €
Q.F. de 991 € et +	E	104,85 €	83,88 €

Adopté à l'unanimité.

Informations vacances de Février

40 enfants inscrits la première semaine

32 enfants inscrits la deuxième semaine.

19 enfants sont partis au ski du 19 au 26 Février.
10 enfants sont inscrits à ce jour pour le séjour de cet été.

Concernant les journées Mouv' de Février, seuls 3 ados étaient inscrits c'est pourquoi, celles-ci ont été annulées.

Délégation Services Extérieurs

SIVOM : futur support de communication

Alain Dusausoy informe que ce support de communication environnemental sera mis en service prochainement. L'idée générale est d'être le plus transparent possible en transmettant les éléments « des grandes oreilles » qui écoutent et enregistrent tous les passages d'avion.

Dans un premier temps, cette communication par internet sera destinée aux élus du SIVOM et des Maires des communes.

Dans un second temps, ces informations seront transmises à toute la population (aucun délai annoncé pour cette deuxième partie).

SIMERE

Alain Dusausoy présente à chacun la plaquette du budget.

Conférence Intercommunale de peuplement

Monsieur Dusausoy informe que des nouveaux critères d'attribution des logements sont mis en place à partir du 1^{er} Avril. Comme un seul dossier par famille pour l'ensemble des bailleurs. Toutes les informations seront sur le même document.

Projet des trois résidences

LMCU a pris note de nos projets et a prévu un financement qui ne sera mis en place que lors de la réalisation de cette opération.

Délégation Développement Durable

Yveline Peyronie rappelle que la notion d'Agenda 21 est issue de la conférence de Rio en 1992.

Cet agenda 21 sera étudié et mis en place en association avec les communes de Houplin Ancoisne et Emmerin.

Dans un premier temps, un état des lieux sera établi afin de déterminer la manière de travailler sur la commune. A l'issue de cet état des lieux, nous regardons comment améliorer notre mode de fonctionnement. Une sensibilisation du public, des enseignants et leurs élèves sera nécessaire.

Dans ce but seront organisés notamment :

- visite du Centre de Tri Sélectif de Lille
- visite du Centre de revalorisation de Sequedin
- visite de la station d'épuration de Houplin Ancoisne pour les élèves de CM1 et CM2

Enfin, le thème de l'eau pourrait être abordé par une exposition.

Yveline Peyronie rappelle que le souhait de LMCU est que les communes se rapprochent pour le travail et les études. Les frais de bureau d'études devraient être, au début, financés à 50% par les communes et à 50% par LMCU.

Madame Peyronie propose donc à l'assemblée de s'associer avec les communes d'Emmerin et de Houplin Ancoisne pour l'élaboration de cet agenda 21 intercommunal et de l'autoriser à proposer à l'assemblée toutes les directives s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Information Batterie Box

Madame Peyronie propose la récupération des piles et batteries. Une société met à disposition des Box Containers. Le système est gratuit si nous collectons 60 Kilos au moins de piles et de batteries.

En dessous de 60 Kilos, la commune devra s'acquitter de 100€

Madame Peyronie informe qu'il est possible de s'associer avec les communes de Houplin Ancoisne et d'Emmerin.

Adopté à l'unanimité.

Délégation Accessibilité et site Oléa

Accessibilité

Daniel Plichon informe que dans un premier temps, il y aura un diagnostic à réaliser.

Liste des bâtiments de 4^{ème} catégorie :

- CAM
- Tennis
- Médiathèque
- Musée
- Mairie
- Salle Caulier
- Eglise
- Ecole

Installations ouvertes au public :

- Terrain de foot
- Plaine de jeux Château et Coperches
- Cimetière

Lieux privés :

- Les Rois Fainéants
- Dentiste
- Architecte
- Epicerie
- Tabac

Des dossiers de dérogation devant l'impossibilité de créer l'accessibilité pourront être réalisés.

- Musée
- Etage Médiathèque
- Cave de la Mairie

Pour cette dernière, une possibilité de descente par fauteuil électrique pourrait être demandée.

Monsieur Plichon informe qu'il va en formation les 9 et 10 Mars prochain à Ronchin. Il donnera un compte-rendu de ces deux journées. Il demande également qu'un budget soit prévu dès 2011, nous pourrions commencer la signalétique.

Il rappelle que pour le site Oléa, les travaux vont nécessiter un permis de construire donc la notion d'accessibilité sera incluse.

Informations Site Oléa

Monsieur Plichon informe avoir été visité le site le Jeudi 10 Mars. Le déménagement se poursuit, tout est bien dégagé, les palettes sont prêtes pour enlèvement (Centre de Tri). La cuve d'Oléum se vide tout doucement.

Délégation Internet

Alain Lacherez informe que la fréquentation du site augmente régulièrement. Il faut compter 1900 à 2000 visites mensuelles (= 80 visites par jour). Les pages les plus visitées sont celles du CR2M, Zone Industrielle, Association, Cantine, services et démarches ; Il y a lieu de revoir et réactualiser les photos mises en ligne.

Monsieur Lacherez informe que la commune a conservé ces 2 @ pour 2011 au label Villes Internet.

Concernant l'accessibilité pour les mal voyants, aucune facturation n'a eu lieu depuis 3 ou 4 ans (depuis que ce système fonctionne). C'est un oubli de la société en charge de cette fonction.

La société souhaite régulariser, le coût de la prestation est de 990€ par an. Il faut donc réfléchir, soit on continue et la commune paie, soit on supprime la prestation.

Toutefois, Alain Lacherez précise que des solutions alternatives existent voir même des systèmes gratuits. Si on se prive de ce service, il faut impérativement mettre en avant les autres solutions alternatives. On peut également étudier un système identique avec une autre prestation et étudier les coûts.

Monsieur le Maire précise qu'il ne faut pas hésiter à donner les informations pour le site notamment les associations peuvent nous communiquer leur bulletins d'information afin de les mettre en ligne.

Affaires générales

Informations sur l'Etude des zones AU et PAPA

Monsieur le Maire rappelle la première phase de cette étude qui a été présentée en réunion d'adjoints. Les observations faites ont été entendues, Monsieur Casthelain de LMCU nous rend visite la semaine prochaine. Toutes les observations vont permettre au cabinet Debarge de travailler sur la deuxième phase.

Vente du terrain à Madame Decock

Monsieur le maire rappelle que Monsieur et Madame Decock avaient été autorisés par Monsieur Gratte à clôturer par une haie une partie du parc de jeux afin d'éviter les nuisances. Monsieur le Maire rappelle la proposition faite à Madame Decock de légaliser cette vente. Les domaines ont évalué cette parcelle à 40€ le M2 (surface de 156m2).

Madame Decock a accepté cette proposition, frais de géomètres en sus.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette vente aux conditions énoncées.

Vente de terrain au consorts Cauche

Monsieur le maire rappelle qu'une bande de terrain de 102m², le long de la rue de Bargues, a été incluse à tort dans le domaine public communal. Si cette bande avait été vendue par les consorts Cauche en même temps que les terrains, le prix de vente aurait été fixé à 120€le M². Aujourd'hui, cette parcelle est évaluée à 0.50€ Monsieur le Maire rappelle qu'il était autorisé à négocier entre 30 et 40€le M². Le consort Cauche en demandait entre 50 et 60€le M². Un accord a été conclu pour un montant de 3600€

Monsieur Dusausoy rappelle que le consort Cauche a été favorisé lorsque les terrains sont devenus constructibles.

Proposition de vente à 3600€adopté, 1 abstention.

Vente de terrain Madame Lhermitte

Monsieur le Maire est autorisé à signer le compromis de vente du terrain situé rue d'Emmerin appartenant à la famille Lhermitte.

Adopté à l'unanimité.

Transfert de charges LMCU

Monsieur le Maire rappelle la délégation de compétence « recherche » à LMCU. Aucun transfert de charge n'a été engendré. Il faut donc acter de l'absence de transfert de charge. Monsieur le maire précise qu'il ne s'agit que de simples formalités juridiques.

Adopté à l'unanimité.

Attribution d'une place de parking

Monsieur le Maire rappelle la décision de louer 3 places de stationnement entre le débit de tabac et la supérette ; Deux sont occupées par des riverains de la rue d'Emmerin. Il est saisi d'une demande d'un riverain de la rue d'Ancoisne qui souhaite louer une place de stationnement mais sur le parking de la Mairie. Le Conseil accepte la location à la place du 3^{ème} emplacement sur le parking de la supérette.

Informations et Questions Diverses

Budget

Chaque membre du conseil reçoit les budgets réalisés en 2010 pour tous les secteurs.

Subvention Secours Populaire

En solidarité avec le Secours Populaire qui a subi un grave incendie en décembre dernier, il est proposé de lui verser une subvention de 903€(1€par habitant).

Adopté à l'unanimité.

Information procédure bâtiment Tennis

Trois problèmes ont été détectés

-des fuites à la toiture

-le revêtement du sol qui pourrait être impropre à l'usage par la fédération

-l'humidité excessive dans les vestiaires.

Adhésion de la commune de Roquetoire au SIDEN/SIAN

Monsieur le Maire propose d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Roquetoire au SIDEN/SIAN.

Adopté à l'unanimité.

Sauvegarde informatique

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition d'une nouvelle société pour la sauvegarde des données informatiques de la commune. Les sauvegardes proposées seraient plus sécurisées qu'actuellement.

Marc Dupré demande s'il est possible d'étudier la sauvegarde du système. Ce sujet reste à l'étude.

Sécurité

Monsieur le Maire informe que l'îlot de sécurité prévu rue d'Ancoisne sera prochainement réalisé par le Conseil Général.

Remerciements

La Municipalité a reçu les remerciements du Football Club pour le prêt de la salle lors du réveillon de la Saint Sylvestre ainsi que les remerciements de Monsieur et Madame Pennenger pour le colis des aînés.

Modification de planning

La commission de finances prévue le 28 Février est reportée au 1^{er} Mars 19H00.

L'ordre du jour, les questions et informations diverses étant épuisées, la séance est levée.